



REUNION COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Du 22 Juin 2020 à 14 H 30 en visioconférence

Présents :

MM. Madjide AMER SAID, Cyril GARCIA (réfèrent administratif), Didier GINHAC et Serge MOLINIE.

Autre participant : Raphaël CARRUS, Président du District du Tarn de Football.

I) Bilan de la saison écoulée :

Malgré le confinement lié au COVID 19, toutes les formations prévues au calendrier ont pu se dérouler.

Il n'y a eu qu'une relance auprès des clubs pour leur demander de remplir leur organigramme dans FOOTCLUB.

Au 18/05, seulement 40% des clubs avaient répondu.

Le nombre de licences éducateurs fédéral est en augmentation mais reste en deça de ce que l'on pourrait espérer au vu du nombre de formations dispensées.

Il est bon de rappeler qu'elle est gratuite si l'éducateur possède déjà une licence de dirigeant au sein du même club.

Nous allons faire un rappel de l'info aux éducateurs, aux secrétaires de club, lors de la formation des dirigeants et au sein de la lettre mensuelle sur les règlements.

Au niveau des sursis qui avaient été prononcés pour la saison 2018/2019, seuls 2 clubs restent en infraction.

Le Comité Directeur ayant voté courant mai la neutralisation des prélèvements au regard de la non-conformité des clubs au Statut des Educateurs, les 2 clubs encore en infraction pour l'année précédente bénéficie de cette mesure.

A contrario cette saison certains clubs ont présenté un nombre important d'éducateurs aux différents modules et la commission étudie le moyen de les récompenser. Nous allons mettre un ratio nombre d'équipes/éducateurs formés. Les débats ont fait ressortir l'idée de récompenser les lauréats au travers du catalogue PEF.

II) Bons Horizon Bleus :

Depuis la saison dernière la Ligue a pris en charge la partie administrative des inscriptions aux modules de formation et aussi la gestion des Bons Horizon Bleu. 202 Bons ont été alloués aux éducateurs tarnais plus 25 bons attribués par la Ligue. Pour rappel le montant de chaque bon est de 25 €.

III) Organigramme des clubs :

60% des clubs n'ayant pas répondu à notre relance, la question se pose des améliorations ou contraintes à amener afin que ceux-ci nous fournissent le document en temps et en heure.

Ce problème est récurrent depuis la création du Statut des Educateurs et nous oblige à un travail de relance et de recouplement fastidieux afin de ne pénaliser aucun club.

Après discussion entre les membres présents, il est envisagé la création d'un tutoriel pour le remplissage correct de l'oganigramme et une relance beaucoup plus en amont dans la saison, au mois de novembre, avec une date limite de réponse au mois de janvier suivant.

IV) Composition de la commission :

Pour une meilleure approche des difficultés rencontrées par nos clubs, nous envisageons d'agrandir la composition de notre groupe pour l'ouvrir à un ou deux dirigeants en activités.